

## Les salariés de la FNAC Angers contre la loi Macron

Entreprise Angers 12/5/15

Une trentaine de salariés de la FNAC ont cessé le travail pendant deux heures pour protester contre une disposition de la Loi Macron sur le travail dominical.

Le 7 mai dernier, un nouvel amendement a été intégré par les sénateurs au projet de loi Macron dite de « croissance, d'activité et d'égalité des chances économiques ». Ce nouveau texte, adopté par la majorité de droite avec les élus socialistes, introduit une libéralisation complète du travail dominical pour les « commerces culturels » qui, en l'état actuel du débat, seraient autorisés à ouvrir tous les dimanches sans exception, contrairement aux autres secteurs soumis à un plafond de 12 dérogations par an. Les grosses enseignes spécialisées dans la vente de CD et de livres sont concernées par cette mesure, au même titre que les librairies et disquaires indépendants.

Des compensations salariales ?

A la FNAC, le syndicat Sud dénonce la teneur même du texte qui ne prévoit « pas de compensations salariales » et passe outre le principe du volontariat. Il accuse aussi Alexandre Bompard, patron de la FNAC, d'avoir fait pression sur les élus pour que cet amendement passe.

A Angers, une trentaine de salariés a répondu à l'appel à la grève lancé par Sud. Le mouvement s'est traduit par un débrayage de deux heures en début d'après-midi qui n'a toutefois pas entraîné la fermeture du magasin.

La semaine dernière, le sénateur UMP de Paris Philippe Dominati estimait « anormal que la culture ne puisse pas être accessible le dimanche ». Selon lui, « le consommateur veut voir le produit avant d'acheter, que ce soit des BD, des livres... Donc il faut que chaque commerce ait la possibilité d'ouvrir ou non ».

Le ministre du Travail lui-même, François Rebsamen, s'est récemment dit « plutôt favorable » au travail dominical dans les magasins de biens culturels, à condition qu'il s'accompagne d'accords prévoyant des compensations salariales.